



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

ADS
20/11/2019

DDT - 72

19 NOV. 2019

ARRIVÉE

Le Préfet de région

à

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie Pays de la Loire

Affaire suivie par :
Emmanuel GEORGES
02.40.14.23.30

emmanuel.georges@culture.gouv.fr

Références : PC07201319Z0010-3

ARRIVÉE LE
20 NOV. 2019
S.U.A.A.J. / A.D.S.

Direction Départementale des Territoires de la Sarthe
19 Boulevard Paixhans
CS 10013
72042 LE MANS CEDEX 09

NANTES, le 18 NOV. 2019

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : AUBIGNE-RACAN (SARTHE), 2019 - Le Gravier - H
83,97,149,106,84,117,116,105,142,109,108,147,104
PC07201319Z0010
Votre courrier du 31-octobre 2019
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 6 novembre 2019.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation
Le Conservateur régional de l'archéologie
Conservateur général du patrimoine
Jean-Philippe BOUVET